

## SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU PAYS LEDONIEN

Par arrêté du 9 août 2011, le Président du Syndicat Mixte SCOT du Pays Lédonien a défini les modalités d'organisation de l'enquête publique relative au Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Lédonien.

### 1- Durée de l'enquête

du lundi 5 septembre 2011 au vendredi 7 octobre 2011 inclus

### 2- Constitution du dossier

Le dossier d'enquête est constitué des éléments suivants

- Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale arrêté le 17 novembre 2010
- Les délibérations du Comité Syndical du 17 novembre 2010, approuvant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale
- Le recueil des avis des personnes publiques associées et des collectivités membres du Syndicat Mixte
- Une annexe comprenant les avis détaillés des services de l'Etat et une contribution de la DDT
- Une notice de présentation de l'enquête publique

### 3- Consultation du dossier d'enquête

Le dossier soumis à l'enquête publique sera consultable par le public dans les lieux suivants, pendant la période de l'enquête publique, aux heures habituelles d'ouverture

- **Hôtel de Ville de Lons le Saunier**,  
Place de l'hôtel de Ville, 39000 LONS LE SAUNIER.
- **Communauté de Communes des Coteaux de la Hte Seille**,  
2 rue des Masses, 39210 VOITEUR.
- **Communauté de Communes Bresse Revermont**,  
Place de la Mairie, 39140 BLETTERANS.
- **Communauté de Communes du Sud Revermont**,  
10 Grande Rue - 39190 BEAUFORT.
- **Mairie de Macornay**, 1 place Jean Moulin, 39570 MACORNAY
- **Mairie de Courlaoux**, rue du Château, 39570 COURLAOUX
- **Mairie de Conliège**, 2 rue Haute, 39570 CONLIEGE

Dans ces lieux d'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre à feuillets non mobiles spécialement ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit à l'attention du Président de la commission d'enquête, au siège du Syndicat Mixte SCOT du Pays Lédonien, 4 avenue du 44<sup>ème</sup> RI, 39000 LONS LE SAUNIER

Par ailleurs, le dossier soumis à l'enquête publique est consultable en version numérique, dans les mairies des 85 communes incluses dans le périmètre du SCOT du Pays Lédonien, aux heures habituelles d'ouverture :

ARLAY, ARTHENAS, AUGEA, AUGISEY, BAUME-LES-MESSIEURS, BEAUFORT, BLETTERANS, BLOIS-SUR-SEILLE, BONNAUD, BORNAY, BRÉRY, BRIOD, CESANCEY, CHAPPELLE-VOLAND, CHATEAU-CHALON, CHEVREUX, CHILLE, CHILLY-LE-VIGNOBLE, CONDAMINE, CONLIEGE, COSGES, COURBETTE, COURBOUZON, COURLANS, COURLAOUX, COUSANCE, CUISIA, DESNES, DIGNA, DOMBLANS, FONTAINEBRUX, FREBUANS, FRONTENAY, GERUGE, GEVINGEY, GIZIA, GRANGES-SUR-BAUME, GRUSSE, LADOYE-SUR-SEILLE, LARNAUD, LAVIGNY, LE LOUVEROT, LE PIN, LE VERNIS, LES REPOTS, L'ETOILE, LOMBARD, LONS-LE-SAUNIER, MACORNAY, MALLEREY, MANTRY, MAYNAL, MENETRU-LE-VIGNOBLE, MESSIA-SUR-SORNE, MOIRON, MONTAIGU, MONTAIN, MONTMOROT, NANCE, NEVY-SUR-SEILLE, ORBAGNA, PANNESSIERES, PASSEANS, PERRIGNY, PLAINOISEAU, PUBLY, QUINTIGNY, RELANS, REVIGNY, ROSAY, ROTALIER, RUFFEY-SUR-SEILLE, SAINT-DIDIÉ, SAINTE-AGNES, SAINT-GERMAIN-LES-ARLAY, SAINT-LAURENT-LA-ROCHE, TRENAL, VERCIA, VERNANTOIS, VEVY, VILLENEUVE-SOUS-PYMONT, VILLEVIEUX, VINCELLES, VINCENT, VOITEUR

Le dossier est également consultable sur le site internet du Pays Lédonien à l'adresse suivante :  
[www.cc-lons-le-saunier/pays-ledonien/pays-ledonien-accueil-fr.shtml](http://www.cc-lons-le-saunier/pays-ledonien/pays-ledonien-accueil-fr.shtml)

### 4- La commission d'enquête

La commission d'enquête est composée de Monsieur Gilbert MEGARD, retraité de la Gendarmerie, Monsieur Bernard TOURNIER, adjoint au commandant de compagnie de Gendarmerie à la retraite, Monsieur Jean Claude GAILLARD, chef de subdivision de la DDE en retraite, Monsieur Jacques HUGON, Officier Général en deuxième section (Membre suppléant)

### 5- Permanences d'accueil du public

un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations sur le projet de SCOT, aux lieux, jours et heures définis ci-dessous :

- **Hôtel de Ville de Lons le Saunier**,  
Place de l'hôtel de Ville, 39000 LONS LE SAUNIER,
  - o Lundi 5 septembre, de 16h00 à 19h00
  - o Samedi 17 septembre, de 9h00 à 12h00
  - o Vendredi 7 octobre, de 14h00 à 17h00
- **Communauté de Communes des Coteaux de la Hte Seille**,  
2 rue des Masses, 39210 VOITEUR,
  - o Mercredi 7 septembre, de 16h00 à 19h00
- **Mairie de Courlaoux**, rue du Château, 39570 COURLAOUX,
  - o Vendredi 9 septembre, de 16h00 à 19h00
- **Communauté de Communes Bresse Revermont**,  
Place de la Mairie, 39140 BLETTERANS,
  - o Jeudi 15 septembre, de 16h00 à 19h00
- **Mairie de Macornay**,  
1 place Jean Moulin, 39570 MACORNAY,
  - o Vendredi 16 septembre, de 16h00 à 19h00
- **Communauté de Communes du Sud Revermont**,  
10 Grande Rue, 39190 BEAUFORT,
  - o Vendredi 23 septembre, de 16h00 à 19h00
- **Mairie de Conliège**, 2 rue Haute, 39570 CONLIEGE,
  - o Vendredi 30 septembre, de 16h00 à 19h00

### 6- Suite de l'enquête publique

A l'issu de l'enquête publique, le rapport ainsi que les conclusions motivées de la commission d'enquête sont transmis au Président du Syndicat Mixte SCOT du Pays Lédonien.

Le rapport ainsi que les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au siège du Syndicat Mixte SCOT du Pays Lédonien et aux sièges de tous ses membres pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

La décision d'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Lédonien appartient au Comité Syndical du Syndicat Mixte SCOT du Pays Lédonien.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée auprès de Monsieur Pierre-Emmanuel CREDOZ, Directeur du Syndicat Mixte SCOT du Pays Lédonien, au 03-84-24-46-06.

Le Président,  
Patrick ELVEZI